

Edité le : 10/07/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

Communauté de Communes Lodévois et Larzac
MAGNETTE

Espace Marie Christine BOUSQUET
1 place Francis Morand
34700 LODEVE

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE26-90751	Analyse demandée par :	ARS DD DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2606-75368-1	N° Prélèvement (1):	00353481
N° Analyse (1):	00355521		
Nature (1):	Eau de distribution		
Point de Surveillance (	LAULO	Code PSV (1):	0000004120
Localisation exacte (1)	HABITATION 4 bis rue du proche		
Dept et commune (1):	34 BOSC (LE)		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6733800000	Y :	3,4026422000
UGE (1):	2087 - CC. LODEVOIS ET LARZAC		
Type d'eau (1):	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite (1):	AA	Type Analyse (1):	CVM
Nom de l'exploitant (1):	COM. COMMUNES LODEVOIS ET LARZAC 1 PLACE FRANCIS MORAND 34700 LODEVE	Motif du prélèvement (1):	S1
Nom de l'installation (1):	LL-LE BOSC-LOIRAS VIALA	Type (1):	UDI
Réception :	Réception au laboratoire le 30/06/2026 à 16h38	Code (1):	000761
Prélèvement :	Prélevé le 30/06/2026 à 13h02 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / DELAGE Aurélien Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 30/06/2026 à 16h38

.../...

Edité le : 10/07/2026

Identification échantillon : LSE2606-75368-1

Destinataire : Communauté de Communes Lodévois et Larzac

Réception : Réception au laboratoire le 30/06/2026 à 16h38

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ		Limites de qualité	Références de qualité	
Mesures sur le terrain									
Température de l'eau	29.6	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
pH sur le terrain	7.7	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	1.0			6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	0.24	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Chlore total sur le terrain	0.29	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2	0.03				#
Bioxyde de chlore avant dégazage	N.M.	mg/l ClO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Bioxyde de chlore après dégazage	N.M.	mg/l CLO2	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013	0.05				
Durée de dégazage	N.M.	min	Spectrophotométrie à la glycine	Méthode interne M_EZ013					
Analyses physicochimiques <i>Analyses physicochimiques de base</i>									
Conductivité électrique brute à 25°C	N.M.	µS/cm	Méthode à la sonde	NF EN 27888	50			200	1100 #
COV : composés organiques volatils <i>Solvants organohalogénés</i>									
Chlorure de vinyle	0.051	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004		0.5		#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques
N.M. = Non Mesuré

11CVM@ CONTROLE CVM ARS 11-2026

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Eau ne respectant pas les références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres suivants :
- Température de leau

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Mélanie MARCY
Technicienne de Laboratoire